

GROUPE DE TRAVAIL « FONCIER INNOVANT » DÉCLARATION LIMINAIRE

8 NOVEMBRE 2021

M. le Président,

Le projet du « Foncier innovant » qui nous réunit, évolution technique qui suscite l'intérêt bien au-delà de la DGFIP, et dont l'aspect « moderne », largement survendu, pourrait éclipser les autres versants, est caractéristique de la transformation numérique telle que la conçoit la DGFIP. Sous couvert d'intégration des dernières novations informatiques dans nos processus métiers pour, dit-on, permettre une meilleure fiabilisation et un contrôle accru, c'est avant tout au miracle – mirage devrais-je dire – informatique qu'on s'en remet pour, dit-on, faire mieux et plus avec moins, et, au travers de processus d'automatisation, en général beaucoup moins performants que cela n'est conté, réduire les effectifs ; ce qui est votre but véritable lorsque vous mettez en place ces outils.

Ici, et avant d'aller plus loin, l'alliance **CFDT-CFTC** veut rappeler que, comme le dit l'adage, « il n'est de richesse que d'hommes », et pour compléter nous voulons encore réaffirmer que si les évolutions technologiques ont toutes leur place à la DGFIP, elle n'ont pas vocation à remplacer les agents qui exercent les missions et se doivent d'être pensées pour les servir dans l'accomplissement de leur tâches et non les asservir, ni les reléguer, ni les remplacer.

Or c'est bien là le premier vice de votre démarche lorsque sans même avoir la moindre appréhension des bénéfiques du projet du « foncier innovant », vous envisagez de supprimer 300 équivalents temps plein (ETP) dans les services fonciers. Rappelons tout de même que la mission foncière a perdu entre 2012 et 2020, 10,2 % de ses ETP travaillés (ETPT) comme l'indique les rapports annuels de performances (10 155 ETPT en 2012 contre 9 122 ETPT en 2020). Votre prétention à fiabiliser les bases fiscales ainsi que le plan cadastral et à accroître le contrôle ressemblent à des promesses de pure forme, des artifices de communication, au regard de votre objectif d'assèchement des forces vives des services fonciers.

Venons-en plus spécifiquement à la fiche que vous nous présentez et aux premières questions qu'elle soulève.

La technologie mise en œuvre basée sur des orthophotographies certes gratuites mais de qualité modeste, et une forme de ce qu'il est convenu aujourd'hui d'appeler l'intelligence artificielle (IA), n'est pas une baguette magique. L'avantage d'avoir un groupe de travail un peu tardif sur le sujet aurait pu être de nous apporter dans la fiche un premier bilan chiffré des détections validées. Nos remontées nous indiquent que les services n'ont finalement validés qu'une partie des détections effectuées. **Nous attendons donc de votre part un premier bilan détaillé des résultats obtenus.**

En outre, si la détection de piscine peut paraître un objectif raisonnable, mais qui dans les faits ne s'avère pas si évident et nécessite des investigations complémentaires réalisées par les services fonciers, celle de bâtis non déclarés est une gageure d'une autre dimension. D'abord certains bâtis peuvent bien exister et mériter d'être sur le plan mais n'être pas taxables pour différentes raisons. Ensuite, un bâti n'est pas uniquement un polygone, il prend de la hauteur. Cette complexité du bâti est tout l'enjeu de la mise à jour des bases foncières. Le « foncier innovant » n'aidera que marginalement à les mettre à jour puisqu'il sera par exemple aveugle aux changements d'affectations ou améliorations apportées au bâti en dehors de l'éventuelle détection de mètres carrés gagnés. **L'alliance CFDT-CFTC considère que la présentation optimiste que vous faites de l'outil fait fi des difficultés technologiques immédiates et très probablement pérennes, pour conclure bien trop vite à des gains de productivité.**

Il faudrait par ailleurs que votre présentation s'étende plus avant sur le coût immédiat du programme – 24,3M€ mais avec quelle répartition des coûts ? – et les coûts futurs nécessaires pour maintenir le système informatique, et le développer à la hauteur des objectifs affichés et des comportements adaptatifs des contribuables indécis.

Du point de vue technologique, vous affirmez que le recours à un cloud privé était rendu nécessaire pour disposer de la puissance de calcul nécessaire. Cette affirmation sans autre forme de procès est totalement gratuite. Qu'est-ce qui empêchait d'acquérir des serveurs disposant de la puissance nécessaire sachant au demeurant qu'il s'agit d'un projet pérenne et non d'un dispositif ponctuel ?

Concernant la maîtrise technologique, vous affirmez que les transferts de compétences nécessaires seront effectués. Nous demandons à ce que soient précisées les modalités pratiques de ces transferts et les moyens qui y seront affectés.

En matière fiscale, le projet du « foncier innovant » est censé permettre de fiabiliser les bases foncières et améliorer leur contrôle. L'objectif est louable et il constitue l'un des éléments fondamentaux de l'acceptabilité par les collectivités locales des évolutions fiscales qui rognent leurs ressources. Cependant, votre présentation ne fait état d'aucune étude d'impact apportant des éléments concrets sur les recettes fiscales attendues grâce à la mise en œuvre du projet du « foncier innovant ». Il faudrait en outre que l'évaluation de ces gains espérés prenne en compte la première phase qu'on peut qualifier d'apurement du stock de locaux taxables non déclarés et les gains espérés en régime de croisière.
Pouvez-vous nous préciser ces éléments ?

Parallèlement, et pour reprendre nos interrogations concernant la mise à jour des bases foncières, nous souhaitons connaître l'état des retards de prise en compte des modifications (changements de destination, agrandissements, améliorations) sur les bâtis et l'évaluation de la perte de recettes fiscales subséquente.

A l'horizon 2022, vous envisagez la relance automatique des contribuables pour lesquels une anomalie aura été détectée par le système. Si nous comprenons bien ce projet, il s'agit d'effectuer des relances sans intervention humaine permettant de valider leur intérêt. Un tel dispositif risque d'entraîner une charge de travail supplémentaire pour les services avec nécessairement de nombreuses relances injustifiées qui entraîneront des échanges (téléphone, courrier, courriel, e-contact) inutiles et chronophages. **L'alliance CFDT-CFTC insiste à nouveau sur la nécessité de laisser aux agents la maîtrise du processus de validation, de relance et de contrôle.**

En matière de garanties de service public, les suppressions d'emplois que vous prévoyez déjà et l'automatisation que vous appelez de vos vœux ne sont nullement le gage d'une amélioration du service. Les contribuables sommés de se justifier feront face à des services disposant d'encore moins de moyens humains et ne pouvant pas nécessairement traiter rapidement leurs demandes. Irez-vous jusqu'à taxer automatiquement quitte à rembourser plus tard ? Jusqu'où irez-vous également dans l'intrusion « virtuelle » dans l'espace privé pour supprimer des emplois publics ?

En matière topographique, la deuxième phase prévoit d'utiliser la technologie développée pour automatiser la mise à jour du plan cadastral. Outre que les difficultés à mettre en œuvre la RCPU (Représentation Parcellaire Cadastre Unique) semblent déjà hypothéquer le calendrier que vous annoncez, il nous faut tout de même interroger la qualité d'une telle automatisation à partir d'orthophotographies de qualité relativement médiocre.

Est-ce à dire que les exigences de précision seraient revues à la baisse ou bien que vous seriez en mesure d'acquérir et de traiter des orthophotographies de qualité très supérieures, à un coût sans aucun doute nettement plus élevé ? Votre présentation est silencieuse sur ces questions.

Vous vendez à vos commanditaires des mirages et anticipez sur des économies d'emplois. Le mirage se dissipera probablement, mais alors votre politique risque d'avoir déjà fait disparaître les compétences nécessaires pour rattraper le temps perdu et rétablir pleinement le bon fonctionnement de la mission.

L'alliance CFDT-CFTC, si elle ne condamne aucunement la recherche de l'amélioration des performances de la DGFIP grâce aux évolutions techniques, revendique par contre que cesse la politique du moins disant qui prévaut. Si des moyens humains sont économisés sur certaines tâches grâce à ce programme de « Foncier innovant », nous exigeons qu'ils soient intégralement re-déployés sur la fiabilisation, le contrôle et les différentes missions en souffrance faute de moyens. En outre, il serait dangereux de réduire les emplois dédiés à une mission qui connaît de nombreuses évolutions (GMBI, RCPU, «Foncier innovant », RVLLH, intégration des Taxes d'urbanismes, etc.) nécessitant des moyens humains pour être menées à bien sans dégrader le service public.

Enfin, face à l'inquiétude grandissante des agents de la mission topographique, nous demandons à ce que soit clarifié leur devenir et réaffirmé le caractère fondamental de leur mission pour l'État et les collectivités locales, et sa pérennité au sein de la DGFIP.